

# DOSSIER CANDIDATURE

## « BOURSES D'AIDE À LA SCOLARITÉ »

### ANNÉE 2025



La bourse d'aide à la scolarité est destinée aux jeunes vernoliens âgés de 14 à 25 ans. Ce dispositif permet d'accompagner financièrement l'achat du matériel obligatoire (trousseau) des étudiants dans un parcours universitaire ou une formation professionnelle. La ville met en place une aide financière de 300€ maximum pour les vernoliens ne disposant pas des ressources personnelles ou familiales suffisantes. L'attribution des bourses est étudiée par une commission et engage le jeune à effectuer une mission bénévole de 20 heures au sein d'une ou plusieurs associations, ou d'un service, de la ville.

#### COMMENT DÉPOSER SON DOSSIER ?

Chaque jeune intéressé par le dispositif doit compléter et signer le présent formulaire accompagné des pièces justificatives demandées et les retourner :

- Soit par courriel à l'adresse [jeunesse@verneuil78.fr](mailto:jeunesse@verneuil78.fr)
- Soit par courrier à Mairie de Verneuil Sur Seine, 6 Bd André Malraux, 78480 Verneuil-sur-Seine
- Soit le déposer à l'Espace Jeunes de Verneuil-sur-Seine

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué aux aides financières.

**Renseignements :** [jeunesse@verneuil78.fr](mailto:jeunesse@verneuil78.fr) - 01.39.71.01.33 (Espace Jeunes) - 01.39.71.57.43 (Bureau)

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

##### Conditions d'attribution :

- Être âgé de moins de 25 ans au jour du dépôt du dossier de candidature
- Résider à Verneuil-sur-Seine depuis au moins un an
- Avoir la nationalité française ou européenne ou être détenteur d'un titre de séjour en cours de validité
- Répondre aux critères financiers (1ère et 2ème tranche du quotient familial calculé par la ville ou non imposable)
- Avoir un projet étudiant nécessitant du matériel spécifique demandé par la structure de formation diplômante (hors matériel multimédia), exemple : mallette de couteau, code civil, tenue de travail...
- S'engager à réaliser 20 heures de bénévolat en contrepartie
- Être en possession d'un certificat de scolarité justifiant de l'inscription pour l'année à venir

##### Documents à joindre obligatoirement (photocopies des pièces suivantes):

- ☐ Le dossier de candidature complet,
- ☐ La carte d'identité
- ☐ Le livret de famille
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer ...)
- ☐ Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du jeune ou de son responsable légal
- ☐ Justificatif de ressources de moins de 3 mois (CAF, Pole emploi,...)
- ☐ Document officiel certifiant l'inscription pour l'année à venir
- ☐ Tout document justifiant l'achat de matériel spécifique demandé par la structure de formation

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION  
NE PAS REMPLIR

Date de réception du dossier : .....  
Date de la commission : .....  
Avis de la commission : .....

INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Prénom et NOM : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... Courriel : .....

Situation Familiale :

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Concubinage ☐ Autres, précisez : .....

Enfants à charge : ☐ Oui si oui combien ? .....  
☐ Non

Situation Sociale :

• Condition de logement : ☐ Autonome ☐ Chez les parents ☐ En foyer  
Autres, précisez : .....

• Ressources : ☐ Familiales ☐ Personnelles ☐ Conjoint  
Autres, précisez : .....

Cursus Scolaire envisagé :

Etablissement d'enseignement

Nom : .....

Adresse de l'établissement : .....

N° tél de l'établissement : .....

Niveau d'étude (année) et diplôme préparé : .....

Redoublement : ☐ oui ☐ non Changement de filière : ☐ oui ☐ non

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la Direction service à la population de la Mairie de Verneuil-sur-Seine. Ces données sont uniquement conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de cette finalité. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Verneuil-sur-Seine à l'adresse suivante : [rgpd@ville-verneuil-sur-seine.fr](mailto:rgpd@ville-verneuil-sur-seine.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Verneuil sur Seine – Service DPO - 6 boulevard André Malraux, BP10 - 78480 Verneuil-sur-Seine.

**Il s'agit de nous expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir cette bourse d'aide à la scolarité :**

This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines, typical of primary school writing paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

## MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE ET ENGAGEMENTS DU BOURSIER

La bourse d'un montant de 300€ maximum sera versée directement au bénéficiaire dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures du matériel spécifique.

Le Jeune titulaire de la bourse s'engage à :

- Signer la convention le liant à la commune de Verneuil-sur-Seine, dès réception de l'accord de la bourse
- Effectuer une mission bénévole de 20 heures au sein d'une association du territoire ou d'un service de la commune
- Acquérir le matériel et suivre la formation pour laquelle une bourse lui a été versée
- Fournir un certificat de scolarité ou d'assiduité à compter du 6<sup>ème</sup> mois de formation

Le non-respect de ces engagements pourra faire l'objet d'un remboursement de la bourse octroyée.

Si la réalisation du projet se trouve compromise ou annulée, le bénéficiaire s'engage à en avvertir par écrit la ville dans les plus brefs délais. Les parties seront donc libérées de leur engagement mutuel et l'aide devra être remboursée en totalité.

**Fait à :** .....

**Signature du candidat :**